



## **PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 27 janvier 2022 à 18 h 00 à La Halle à Dieulefit**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39**

**Nombre de conseillers présents : 31**

**Nombre de procurations : 6**

**Étaient présents :**

**Mesdames :** I. COINTAULT; C. MOULIN; L. GIRARD; M. MARTIN; F. SIMIAN; E. BOURSE; F. CHAPUS, N. SYLVESTRE.

**Messieurs :** D. ARNAUD; M-A. BARBE ; E. BOUVIER; T. DIDIER ; M. BELLE; J-P. FABRE; L. VINCENT; C. BUSSAT; P. BENOIT; M. EBERHARD; J. GLAYSE; F. STEINE; P. BERRARD; M. ROUSSET ; R. PALLUEL ; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; F. MUCKE; J-F. POISSON; S. TERROT; A. JEUNE.

**Étaient absents et avaient donné pouvoir:**

M. LEOPOLD Gaël (pouvoir à M. BERRARD Philippe)  
M. DELPAL Bernard (pouvoir à M DIDIER Thierry)  
M. MAGNIN Yves (pouvoir à Mme BOURSE Elisabeth)  
M. LIOTARD Marc (pouvoir à M EBERHARD Marc)  
Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève (pouvoir à Mme SIMIAN Fabienne)  
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)

**Étaient absents et représentés par ses suppléants :**

M. BOMPARD Guy (suppléante Mme RODET Fanny)  
M. GALDEMAS Stéphane (Suppléante Mme SYLVESTRE Edith)

**Étaient absents et excusés :**

M. REYNAUD Philippe  
Mme MIANI Magali

### **1 - Ouverture de la séance**

La Présidente, F. SIMIAN, accueille les conseillers communautaires et laisse la parole à C. BUSSAT maire de Dieulefit. Il souhaite la bienvenue aux conseillers et est heureux de les accueillir à Dieulefit. Il fait part de ses espoirs et inquiétudes sur la commune. Le Centre de Dieulefit Santé va connaître une fragilité avec le déplacement du service ambulatoire sur Montélimar ce qui veut dire que prochainement in n'y aura plus de service de cardiologie. Un Conseil d'administration est prévu la semaine prochaine.

A contrario exemple de 2 beaux projets communaux :

- le projet de réhabilitation/regroupement des écoles, après quelques débats, est aujourd'hui dans une belle perspective ;
- l'ancien local de Top Garage Rue des Reymonds (550m<sup>2</sup>), que la commune a acquis, permettra d'accueillir « Les restos du cœur » actuellement dans un local des Eschirou et certainement un bureau pour l'association Interstices et 2 petites entreprises.

La Présidente, F. SIMIAN rappelle les consignes sanitaires : ne pas enlever les masques à la prise de paroles avec le micro, de le désinfecter à chaque changement de conseillers. Des flacons de gel hydrologique sont à disposition sur les tables.

La Présidente exprime ses amitiés à G. BOMPARD, Y. MAGNIN, B. DELPAL qui sont dans l'indisponibilité d'être présents pour des raisons de santé.

La Présidente procède à l'appel des présents, le quorum étant atteint le conseil pourra délibérer valablement.

Arrivée de M. MARTIN à 18h17.

## **2 - Approbation du procès-verbal du 16.12.2021**

F. SIMIAN demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 16.12.2021.  
Le procès-verbal du 16 décembre est approuvé à la majorité (1 abstention : M. BELLE) des conseillers communautaires présents.

## **3 - Le point sur la Commission « Défi climat - Habitat ».**

La Présidente excuse Geneviève MORÉNAS-MORIN, Vice-présidente en charge de la Commission "Défi climat - Habitat". Elle accueille A. GILLES Conseiller départemental et M. P-E. CHOMEL Directeur-adjoint aux déplacements et voiries du Département pour présenter la politique cyclable du Département.

P-E CHOMEL présente les nouvelles orientations de la politique cyclable du Département approuvées fin mars 2021 avec une enveloppe dotée de 34 millions d'euros.

Le Département souhaite répondre aux nouveaux besoins des populations en matière de mobilités cyclables, qui se sont développées et dont les pratiques ont explosé avec la crise sanitaire.  
Il explique que 2 volets ont été identifiés :

- Un volet Sports/Tourisme : déploiement de la matérialisation par des doubles bandes multifonctionnelles sur les axes routiers et prises en compte des projets de vélo routes, voies vertes (ViaRhôna).

*Aides et partenariat avec le Département :*

Les vélos routes, voies vertes sont réalisées sous la maîtrise d'ouvrage des EPCI ou Syndicat mixte. L'aide octroyée aujourd'hui de 20% est réévaluée à 30%.

Le Département propose d'organiser un comité d'itinéraire avec les différents acteurs dès lors qu'un itinéraire chevauche plusieurs territoires administratifs afin de créer une harmonie de signalisation de revêtement, etc. Le Département désire amplifier, prolonger et conforter ces itinéraires.

- Un volet autour des nouveaux modes de déplacement pour les trajets du quotidien : travail, courses, écoles avec l'essor notamment des Vélo à Assistance Electrique (VAE)

Le Département envisage de prendre en compte le « vélo au quotidien » autour des centres urbains-bourgs dans un rayon de 5 à 7 km, par une sécurisation des voies afin de donner envie de pratiquer ce mode de déplacement et, pour que les plus jeunes puissent y accéder en toute sécurité. Pour améliorer cet ensemble, un travail doit être effectué conjointement avec les acteurs locaux pour établir un diagnostic afin de créer des itinéraires cohérents et continus de circulation.

Le Département se rapprochera et accompagnera chaque intercommunalité pour établir un Schéma Directeur Cyclable, afin de :

- n°1. - Identifier les enjeux, les besoins
- n°2. - Décliner des orientations
- n°3. - Dessiner des itinéraires.

Après ce schéma, le Département proposera de signer un contrat de partenariat.

**Référenciel et aides du Département :**

- Seuils de trafic pris en compte par le Département :
  - Fort + de 7 000 véhicules par jours => création de pistes cyclables ;
  - Entre 7000 et 4000 véhicules par jours => création de pistes cyclables ou bandes cyclable suivant la configuration du terrain des enjeux ;
  - En deçà de 4000 véhicules par jours => création de « chaucidoux », marquage avec des doubles chevrons, etc.

- Les aides et partenariat avec le Département:
  - VD-Voies Départementales : En Agglomération / Hors Agglomération  
Le Département prendra en charge la maîtrise d'ouvrage et financera 100 % de ces aménagements (pistes cyclables ou bandes cyclable, revêtements ou passerelle), sur les VD si nécessité.
  - VC-Voies Communales :
    - En Agglomération : le Département n'accompagne pas ces aménagements cyclables sauf si desserte d'un collège est présent sur l'itinéraire concerné.
    - Hors Agglomération : Si présence de portion de Voies Communales sur les itinéraires sélectionnés, le Département propose une subvention entre 30 et 50% dans le but que le reste à charge des maîtres d'ouvrage (communes ou intercommunalités) ne dépasse pas 50%.  
Le Département ne sera pas maître d'ouvrage sur les VC. Dans certains cas, il semble intéressant que si des tronçons sont importants sur VC que les intercommunalités prennent la compétence « Voirie d'intérêt communautaire » en la limitant aux aménagements cyclables du Schéma Directeur Cyclable pour faciliter la réalisation des travaux.

Concernant la réalisation du schéma directeur cyclable, P-E CHOMEL, explique que des EPCI ont choisi de l'externaliser auprès de Bureaux d'Etudes avec une aide de l'état. Si le choix est d'effectuer ce schéma en interne, chaque commune doit être actrice pour l'établissement de celui-ci. Une fois qu'il sera terminé, il permettra aux collectivités de demander des aides : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), appels à projets du plan national vélo, Région.

F. SIMIAN rappelle que chaque commune a reçu un diagnostic du territoire et une note d'accompagnement de présentation au dernier Conseil Communautaire du mois de décembre. Certaines ont répondu d'autres non, si des questions subsistent se rapprocher de R. FOCHI. Date butoir le 21 février. Pour répondre à l'appel à projet de l'ADEME Avelo2 prévu en avril. R. FOCHI souligne l'importance de cet appel à projet qui n'englobe pas seulement le schéma mais aussi d'autres axes comme les services et aménagements cyclables.

Le Département indique qu'il est prêt à accompagner la collectivité.

M-A. BARBE demande quelles subventions le Département apporte pour les tronçons intra communaux ?

P-E CHOMEL indique qu'aucune subvention n'est apportée sur ces tronçons. Pour prétendre à une aide il faut que l'itinéraire réponde à trajet traversant plusieurs communes.

P. MOSSAZ souligne qu'un document très bien réalisé par le service « Défi climat » avait été transmis aux communes pour informer sur les taux de fréquentations, circulations, des différentes voiries des communes. Mais il semble qu'aucune intégration n'ai été effectuée entre le projet de la future Voie Verte et ce Schéma Directeur Cyclable, pourtant complémentaires dans ce projet ?

P-E CHOMEL souligne que sur certains tronçons il faudra à associer les 2 projets en gardant à l'esprit que le cycliste du quotidien recherche le trajet le plus court, alors que le cyclo de tourisme ou de loisirs recherche une pratique de découverte du paysage.

R. PALLUEL rappelle que les 20 km réalisés pour la Véloroute Voie Verte (VVV) de la Vallée du Jabron sont proches d'une grande agglomération, et relie un collège, la cité Chabrilan, le lycée A. BORNE et répond pleinement à la fonction qui est souscrite aux Voies Vertes. Les collégiens domiciliés à Montboucher-Sur-Jabron utilisent la VVV pour se rendre au collège M. DURAS. Il confirme que des tronçons de voies cyclables reliant Montboucher-Sur-Jabron à Dieulefit pourront être utilisés par les 2 types d'utilisateurs.

R. FOCHI souligne que G. MORÉNAS-MORIN a pris contact avec R. PALLUEL pour que celui-ci puisse effectuer une présentation de la VV aux élus du territoire pour trouver une articulation avec le Schéma Directeur Cyclable. Un mail sera envoyé demain pour cette rencontre prévue le jeudi 10 février à 14 h00 à la Halle de Dieulefit.

Ch. BUSSAT évoque l'impossibilité de créer des pistes cyclables à l'intérieur de Dieulefit (Route des Reymonds jusqu'au collège) mais la commune souhaiterait effectuer des aménagements. Quels sont les critères d'aides avec un établissement collégial ?

P-E CHOMEL distance maximum 3 km autour des collèges où aucun ramassage n'est effectué, identifier les besoins en partant du collège (ex. déterminer les quartiers à desservir, les routes dangereuses etc.) nécessitant ces aménagements. A vérifier au préalable qu'un itinéraire alternatif parallèle peut répondre aux besoins pour éviter d'injecter de l'argent public. Pour un collège le

montant de la subvention maximum est de 300 000€. Le département peut aussi accompagner dans cette réflexion d'aménagement en agglomération avec des propositions (zones 30, chaussée à voie centrale banalisée, piste, bandes cyclables, double chevrons avec logo vélo, balisages)

M-A. BARBE quels sont les buts pour les communes de débattre avec le Département car chaque entité à sa propre compétence sur l'aménagement de la voirie et que le Département a déjà projeté sur ses VD?

P-E CHOMEL permet aux territoires d'échanger et d'évaluer les points noirs pour les cyclistes sur vos communes. En tant qu'élus se faire le relais auprès de Département de ces points noirs en jonction avec les VD, même sur des routes où il y a peu de trafic le cycliste peut se sentir en insécurité et identifier ces lieux ? L'important c'est d'avoir une réflexion commune pour améliorer les conditions des cyclistes sur le territoire

P. BERRARD propose de solliciter les habitants pour élaborer les points noirs sur les communes avant le 10 février.

La Présidente laisse la parole à A. GILLES Conseiller départemental délégué à l'aménagement et aux mobilités actives. Il souligne que le Département souhaite favoriser ce type de transport aux collégiens. Et il serait intéressant de connaître le nombre de collégiens utilisateurs de ce moyen de mobilité depuis que la VV est praticable et dessert les collèges. Suivant le nombre d'utilisateur, le Département serait encouragé à aller plus vite dans ce projet de création. Pour rappelle la Via Rhôna a été l'un des premiers itinéraires créés qui à l'époque a été beaucoup critiqué pour l'argent mobilisé mais aujourd'hui c'est une réussite. Aujourd'hui tout le monde a pris conscience de ce type de transport (avec la pratique du VAE) et qu'il faut créer des pistes cyclables sécurisées en continu sur le territoire.

F. SIMIAN rappelle que les élus sont fortement invités le 10 février à la Halle pour ce sujet.

F. SIMIAN remercie P-E CHOMEL et A. GILLES pour cette présentation.

F. SIMIAN présente la délibération suivante et demande s'il y a des questions.

P. BENOIT s'interroge sur la phrase du 4<sup>ème</sup> paragraphe de la délibération : « Ce budget a pu être revu à la baisse en tenant compte d'une plus faible fréquentation des permanences physiques », comment l'expliquer ?

F. SIMIAN précise que depuis la mise en place du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) sur le territoire de la CC, les demandeurs sont dirigés directement vers plusieurs organismes répondant à leurs besoins et non plus uniquement vers SoliHa,

F. SIMIAN propose de passer au vote si plus aucune question et remercie R. FOCHI d'avoir été présent.

### **Délibération n°01/2022 : Suivi et animation du PIG 2022 – Subvention à SOLiHA..**

La Présidente, Fabienne SIMIAN rappelle que depuis 2015, la CCDB a mis en place le suivi et l'animation du PIG (programme d'Intérêt général) sur le Pays de Dieulefit – Bourdeaux et que cette action est inscrite dans le PLH adopté en juillet 2018.

Elle explique que dans le cadre de l'action Action 4 du PLH " Renforcer l'animation en direction du parc privé ", SOLIHA accompagne les personnes à revenu modeste dans leurs travaux de rénovation, les personnes à mobilité réduite dans leurs travaux d'adaptation, et les personnes engageant des travaux de rénovation pour leur logement insalubre ou indigne.

Elle propose afin de poursuivre et développer la dynamique engagée sur le territoire en matière d'habitat et d'accompagnement des propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs dans leurs projets afin de bénéficier des subventions de l'ANAH et du Département de la Drôme d'octroyer une subvention d'un montant de 11 930,00 € à SOLiHA Drôme pour l'année 2022.

Ce budget a pu être revu à la baisse en tenant compte d'une plus faible fréquentation des permanences physiques, désormais en concurrence direct avec le SPPEH. Ainsi, SOLIHA accompagnera directement les particuliers grâce à la visite de leur domicile, et à des renseignements téléphoniques, mais ne réalisera plus de permanence physique en 2022. Les permanences du SPPEH, assurées par le CEDER, restent néanmoins toujours d'actualité, et renseigneront tout particulier pour leur projet de rénovation.

A noter que suite à l'étude d'OPAH Ru sur le territoire ayant cours en 2022, ce PIG sera amené à évoluer en 2023 pour prendre en compte les conclusions de l'étude.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- DÉCIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 11 930 € à SOLiHA Drôme pour l'année 2022 ;
- DIT que les crédits seront inscrits au budget 2022 ;
- AUTORISE la Présidente à signer la convention annuelle d'objectifs et toutes pièces utiles à cette décision.

## 4 - Le point sur la Commission « Enfance - Jeunesse ».

La Présidente, Fabienne SIMIAN donne la parole à N. SYLVESTRE, Vice-présidente, en charge de la Commission "Petite Enfance Jeunesse". Elle présente B. ARCEL conseiller d'action sociale à la CAF qui est là pour exposer l'évolution et le changement de la convention « Enfance – Jeunesse ».

B. ARCEL se présente, il est le référent sur le territoire et est basé à Nyons. Il excuse sa collègue C. AUBRY responsable du pôle développement des territoires et de cohésion sociale à la CAF et qui a été empêchée.

### 4.1 - Mise en place des « Conventions Territoriales Globales » (CTG), résiliation du « Contrat Enfance et Jeunesse » (CEJ) et évolution des modalités de financements CAF pour les services aux familles.

B. ARCEL rappelle qu'une présentation a été effectuée aux élus de la Commission Permanente (CP) et aux élus des commissions « Enfance-Jeunesse » et « Culture-Solidarités » le jeudi 21 octobre 2021 à la salle des fêtes de Bourdeaux. Ce soir, il présente cette évolution à l'ensemble des conseillers communautaire à l'aide d'un diaporama :



## 2. Modalités de déploiement de la Ctg sur le territoire

- ⇒ **Présentation de la démarche** auprès de la Communauté de communes et validation de la méthodologie de déploiement : séance du 21 octobre 2021
- ⇒ Point d'information en Conseil communautaire du 27 janvier 2022
- ⇒ Formalisation par la Caf du **portrait social** et partage en Comité de pilotage Caf – Communauté de communes du portrait social et des premiers enjeux identifiés sur le territoire : février 2022
- ⇒ **Deux phases d'ateliers de concertation en 2022** :
  - ⇒ Premier trimestre : ateliers de concertation partenariale de partage du portrait social (ressources, freins, besoins non couverts, et identification des enjeux sur lesquels la Ctg pourrait agir sur les 5 prochaines années)
  - ⇒ Comité de pilotage stratégique : avril 2022 (validation des enjeux et axes stratégiques de la Ctg)
  - ⇒ Second trimestre 2022 : ateliers de concertation « feuilles de routes thématiques Ctg » : axes opérationnels et actions concrètes à inscrire dans la Ctg
- ⇒ **Validation de la Ctg en Copil et présentation en Conseil communautaire** pour signature second semestre 2022
- ⇒ **Délibération début 2022 pour engager la Ctg et dénoncer le Contrat enfance et jeunesse pour activation des bonus territoire**

12



## Rappel du sens de la démarche

- ⇒ **Une convention cadre stratégique et politique signée entre la Caf et les collectivités territoriales, qui permet de partager un projet social de territoire sur tous nos champs d'intervention communs :**
  - ⇒ accès aux droits inclusion numérique, petite enfance, enfance – jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement

### POLITIQUE ET STRATÉGIQUE

L'ensemble des moyens de la Caf et de la collectivité territoriale sont mobilisés pour :

- une analyse conjointe des besoins et des enjeux du territoire,
- un projet de territoire partagé adapté aux besoins locaux des habitants et des familles,
- une action collective plus lisible pour les élus et à l'échelle de chaque territoire,
- l'optimisation des offres de service à destination des habitants et des familles.

*La Ctg, levier au service des projets de territoire*

7



## Rappel du sens de la démarche

- ⇒ **Dans une logique d'investissement social, l'objectif est d'aller plus loin ensemble dans la structuration des politiques territoriales pour garantir sur toutes les thématiques :**
  - ⇒ développement de l'offre et maillage territorial,
  - ⇒ réponse aux besoins spécifiques,
  - ⇒ promotion de l'égalité des chances et implication citoyenne,
  - ⇒ mise en réseau des acteurs
- ⇒ **La plus-value de la Ctg :**
  - ⇒ partage des enjeux du territoire,
  - ⇒ ancrage sur les besoins des habitants,
  - ⇒ développement des synergies, coordination et transversalité des actions
  - ⇒ optimisation des moyens,
  - ⇒ levier pour la mise en place de nouvelles actions dans une logique d'investissement social ...

9

### ***Des premiers enjeux à partager...***

Convention territoriale globale



Petite enfance

Convention territoriale globale



Enfance et Jeunesse

- ⇒ **Des besoins clairement identifiés en matière d'accueil et de loisirs de l'enfance et de la jeunesse, et bien pris en compte en termes de services par l'intercommunalité avec l'appui de ses partenaires : une coordination bien identifiée, et des services qui s'adaptent aux changements et évoluent avec les besoins exprimés par la population**

## Des premiers enjeux à partager...



Accès aux droits  
inclusion numérique

- ⇒ **Des problématiques à prendre en compte sur le territoire** : précarité, difficultés d'accessibilité aux services, mobilité, isolement.
- ⇒ **Un enjeu de structuration territoriale de l'offre** en matière d'accès aux droits, de médiation numérique et d'inclusion numérique, en prenant en compte les besoins des différents publics (autonomes, éloignés du numérique, éloignés géographiquement)

## Des premiers enjeux à partager...



Accompagnement  
à la parentalité

- ⇒ **Le déploiement des actions en direction des parents est à réfléchir à l'échelle de l'intercommunalité** : notamment pour mailler en actions parentalité les territoires ruraux isolés, en s'appuyant sur les structures existantes et le nouvel Espace de vie sociale
- ⇒ **Un enjeu d'accompagnement des parents d'adolescents** au regard des besoins exprimés (addictions, questions de sexualité et de santé, violences) et du cumul de problématiques (isolement, précarité, mobilité...)
- ⇒ **L'organisation de solidarités de proximité** pour faire face aux difficultés engendrées par la crise sanitaire.

16

B. ARCEL précise que rétroactivement, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les financements des actions sont intégralement maintenus avec le passage au CTG et fin du CEJ. Il souligne que les élus doivent être les porteurs auprès des habitants de cette évolution pour associer le maximum d'acteurs dans ce nouveau projet pour associer le maximum de monde à ce dispositif.

M-A. BARBE demande si suite à ce nouveau dispositif il y aura une incidence sur le service périscolaire ? Et est-ce que le moment de la réflexion pour une prise de compétence du périscolaire par la CCDB ne serait-il pas arrivé ?

B. ARCEL répond pour la partie technique, que les aides de 2022 seront maintenues car il y a le CEJ qui est en cours. Sur le territoire, 4 communes et 1 syndicat intercommunal sont concernés sur les périscolaires : La Bégude-de-Mazenc, Dieulefit, Le Poët-Laval, Montjoux et le Syndicat Intercommunal des 3 Vallées et toutes les aides inscrites aujourd'hui dans le CEJ seront maintenues et ce sont les communes qui sont conventionnées.

F. SIMIAN répond qu'une réflexion pourra s'effectuer pour cette prise de compétence.

La Présidente et N. SYLVESTRE remercie B. ARCEL pour sa présence.

N. SYLVESTRE propose de passer au vote car plus aucune question.

**Délibération n°02/2022 : Mise en place des « Conventions Territoriales Globales », résiliation du « Contrat Enfance et Jeunesse » et évolution des modalités de financements CAF pour les services aux familles.**

Nicole SYLVESTRE, Vice-présidente, en charge de la Commission "Enfance Jeunesse" expose ce qui suit :

La Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux a signé avec la CAF un Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) pour la période 2019/2022 pour les actions entrant dans son champ de compétences en matière sociale, soit le soutien financier :

- aux structures d'accueil du jeune enfant, aux relais assistants maternels, aux lieux d'accueil enfants parents, aux accueils de loisirs et de jeunes, aux séjours ados,
- aux formations BAFD-BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction - Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation),
- et aux postes de coordination enfance-jeunesse.

Les modalités de contractualisation entre la CAF et les collectivités territoriales évoluent avec la signature de Conventions Territoriales Globales (CTG) conclues à l'échelle des intercommunalités, qui constituent le nouveau cadre stratégique et politique de contractualisation, permettant de partager un projet social de territoire sur tous nos champs d'intervention communs : accès aux droits inclusion numérique, petite enfance, enfance - jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement.

Dans une logique d'investissement social, l'objectif est d'aller plus loin ensemble dans la structuration des politiques territoriales pour garantir sur toutes les thématiques :

- Développement de l'offre et maillage territorial,
- Réponse aux besoins spécifiques,
- Promotion de l'égalité des chances et implication citoyenne,
- Mise en réseau des acteurs.

La Convention territoriale globale est signée par la CAF, la Communauté de Communes et les communes détentrices des compétences pour 5 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Dieulefit - Bourdeaux, la CTG sera co-construite dans un cadre partenarial élargi associant les élus et acteurs du territoire dès le début de l'année 2022 avec :

- Diagnostic partagé CAF - Communauté de communes : ateliers de concertation partenariaux (élus et acteurs du territoire) de partage des enjeux et des axes stratégiques pour construire des feuilles de route thématiques entre la Caf et la Communauté de communes (objectifs stratégiques, actions phares partagées par thématique) ;
- Ateliers de concertation avec les élus et l'ensemble des acteurs du territoire sur les axes opérationnels des feuilles de route thématiques pour engager la mise en œuvre de la Convention territoriale globale jusque fin 2026.

Les modalités d'accompagnement financier de la CAF évoluent également pour les services aux familles avec :

- une fin progressive des Prestations de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ) ;
- la simplification et l'harmonisation des financements enfance et jeunesse : versement direct aux gestionnaires des bonus territoires ;
- la mise en place des « bonus territoires » en lieu et place des PSEJ, sur les territoires signataires d'une CTG.

La signature de la CTG avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 rend possible le bénéfice des nouvelles modalités de financement, dispositif « bonus territoire », qui garantit :

- A service équivalent, à minima un maintien des financements versés dans le cadre du CEJ (avec des planchers de financement en fonction des spécificités territoriales) ;
- Une incitation financière pour le développement de nouveaux services (harmonisation et majorations financières) ;

- Un financement de tous les équipements soutenus par la collectivité signataire à l'échelle du territoire de compétence (mécanisme de lissage) ;

Un engagement pluriannuel, gage de stabilité financière.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:**

- **APPROUVE** la dénonciation du CEJ 2019/2022 et valide le passage au bonus territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- **AUTORISE** la Présidente de la Communauté de Communes à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

#### **4.2 - Demande de subvention de fonctionnement au Département de la Drôme pour le soutien au développement de la politique Jeunesse pour l'année 2022.**

#### **Délibération n°03/2022 Demande de subvention de fonctionnement au Département de la Drôme pour le soutien au développement de la politique Jeunesse pour l'année 2022.**

Nicole SYLVESTRE, Vice-présidente, en charge de la Commission "Enfance Jeunesse" explique que la Communauté de Communes a un partenariat avec le département de la Drôme dans le cadre de la politique Jeunesse depuis 2009.

Depuis 2019, une demande de subvention de fonctionnement doit être réalisée chaque année, et elle est attribuée selon 4 critères :

<b>Critères retenus</b>	<b>Traitement des critères</b>	<b>Part des critères dans l'enveloppe globale</b>
Nombre de collégiens drômois	Plus le nombre est élevé, plus l'EPCI est valorisé	15%
Part des jeunes de moins de 20 ans	Plus le nombre est élevé, plus l'EPCI est valorisé	15%
Potentiel financier	Plus le potentiel financier est bas, plus l'EPCI est valorisé	35%
Densité de population	Plus la densité est faible, plus l'EPCI est valorisé (prise en compte de l'éloignement des services)	35%

La politique jeunesse du Département s'articule autour de 3 axes principaux, axes définis en complémentarité avec la CAF de la Drôme :

- Cohérence territoriale des actions menées en matière de jeunesse
- Autonomie, engagement et participation des jeunes
- Education aux médias et au numérique

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:**

- **SOLLICITE** le Département de la Drôme l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € pour le soutien à la politique jeunesse Intercommunale
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

N. SYLVESTRE, Vice-présidente, en charge de la Commission "Petite Enfance Jeunesse" effectue un point sur les accueils de loisirs : il manque des animateurs BAFA, 1 pour la Ferme Saint-Pol et 1 pour l'ALSH de Bourdeaux. Il y a urgence à savoir pour demain, autrement les structures tourneront qu'avec un accueil de 20 enfants au lieu de 52.

F. STEINE indique qu'il n'a pas reçu l'information sur son mail ?

F. SIMIAN répond que les annonces passent par les mairies, sur le site de la CCDB et par affichage.

N. SYLVESTRE, informe que M. OGER (animatrice jeunesse) sera absente pour un certain temps et sera remplacée par une nouvelle agente.

Le séjour en montagne pour les jeunes sera donc maintenu. Afin d'éviter toute ségrégation entre jeunes, l'activité ski a été annulée (pass- sanitaire obligatoire), mais d'autres sont proposées.

P. BENOIT souhaite réagir sur les recherches d'animateur qui surviennent régulièrement car des jeunes du territoire se présentent avec la 1<sup>ère</sup> partie du BAFA pour valider la 2<sup>ème</sup> étape, ce qui nécessite d'effectuer un stage pratique dans une structure, et aujourd'hui, les structures du territoire ne les acceptent pas ?

N. CLO répond que la difficulté à trouver des animateurs n'est pas uniquement sur le territoire de la CCDB mais sur l'ensemble des territoires, c'est malheureusement un constat actuel. Avec la crise sanitaire, peu de formations BAFA ont été réalisées. Donc moins d'animateurs qualifiés. N. CLO indique que depuis la dizaine d'années qu'elle est en poste à la CCDB il a toujours été question d'aider et de valoriser les jeunes pour cette formation BAFA : 1 stagiaire à Bourdeaux et 2 à la Ferme Saint-Pol. Il faut savoir que les structures ont un quota à respecter en terme de pourcentage de stagiaire diplômé (BAFA complet) ou non diplômé (BAFA en cours) découlant des réglementations départementales. Pas le droit de dépasser 50% de personnes non diplômées dans une équipe. Notre politique est d'encourager les personnes à candidater aux sessions suivantes en cas de réponse négative. Il faut aussi avoir à l'esprit que depuis la crise sanitaire plus aucun stagiaire n'est pris dans les structures. C'est un réel manque à gagner pour la collectivité.

A ce jour la difficulté rencontrée à la Ferme Saint-Pol, concerne la nouvelle directrice en poste, qui est aussi stagiaire-direction, ce qui amplifie le taux de non diplômé dans l'équipe ne permettant pas d'accueillir des stagiaires dans cette structure. Aujourd'hui nous ne trouvons personne en vacation pour les vacances de février, ce qui nous obligera à ne prendre que 20 enfants sur chaque structure.

F. SIMIAN remercie N. CLO pour les précisions apportées à ce sujet.

## **5 - Le point sur la Commission « Tourisme - Patrimoine ».**

Eric BOUVIER, Vice-président, en charge de la Commission "Tourisme - Patrimoine", donne des informations sur plusieurs points.

➤ APN (Activités de Pleine Nature) :

L'aide du Département pour l'entretien des chemins de randonnées a été revalorisée et au vu de l'implication de la CCDB et du sérieux dans ce travail, nous percevrons 10€/km au lieu de 6€ pendant 5 ans. Ce qui équivaut à un gain de 2348€.

Suite à l'intervention faite avec le CEFA de Montélimar sur la réhabilitation de sentier à Comps en 2020, une vidéo est en ligne sur leur site. Une opération a été réalisée aussi sur la Bégude de Mazenc sur un chemin VTT (Vélo Tout Terrain). En contrepartie M. GALLO est intervenue au CEFA sur le volet multi-usages et moi sur le volet de la place de l' élu en tant que VP. Coopération intéressante à renouveler et à développer avec d'autres infrastructures forestières pour de gros chantier.

➤ Taxe de séjour (TS) : les premiers résultats laissent se profiler une très bonne année 2021. Le montant de la TS devrait dépasser celui de 2019 (meilleure année de référence) avec 114 736€. Aujourd'hui le montant s'élève à 129 017 € et il reste encore des rentrées à obtenir. Pour le tourisme la taxe de séjour représente la seule recette que la CCDB encaisse en sachant qu'elle reverse sur ce montant une taxe de 10 % au Département.

➤ Commission « Tourisme - Patrimoine » : réunion prévue courant février pour préparer le budget et rencontrer l'OT.

➤ Schéma Directeur Cyclable : il invite tous les élus de la commission à participer à la réunion du jeudi 10 février à 14h.

## **6 – Le point sur la Commission « Gestion des Déchets ».**

P. BERRARD, Vice-président, en charge de la "Commission "Gestion des déchets" apporte des informations sur les avancées du service autour de la réflexion engagée sur les bio déchets. Une réunion s'est tenue ce matin avec le groupe de travail pour analyser, entre autres, 2 devis pour l'étude de collecte bio déchets qui sera lancée cette année. Dans les 2 prochaines semaines le choix du prestataire sera effectué.

Un plan de déploiement de composteurs collectifs est planifié sur les communes de Dieulefit, La Bégude-de-Mazenc et Le Poët-Laval.

Afin de diminuer les refus de tri dans les colonnes de recyclables, un temps sera dégagé à F. MOCQUARD, pour qu'il puisse analyser le contenu des colonnes, identifier les points noirs, proposer un plan de communication. Avec de temps en temps la participation d'« ambassadeurs du tri » du SYPP. En parallèle, pour le bon fonctionnement du service d'entretien des composteurs collectifs une prestation a été externalisée auprès d'INTERSTICES, pour employer une personne en binôme avec R. DAVAL.

P. BERRARD indique que le courrier d'accompagnement de l'état de consommation de chaque redevable est en préparation avec la commission « Information - Communication ». Il sera envoyé première quinzaine de février, avant expédition des factures en mars.

C. BUSSAT demande quand est prévue la visite du nouveau centre de tri ?

P. BERRARD visite programmée à Metropolis à Porte-lès-Valence dans la deuxième quinzaine de mars.

## **7 - Le point sur la Commission « Développement - Économique ».**

F. SIMIAN donne la parole à Marc EBERHARD, Vice-président, en charge de la Commission « Développement Economique ». Il informe que la chargée de mission est en arrêt maladie depuis le début d'année et sera de retour le 09 février. Il indique que la réunion de la commission prévue le 09/02 est annulée et reportée au 23 février à Roche-Saint-Secret\_Béconne.

Sur le mémo d'information n°4 de TZCLD quelques précisions : l'embauche d'un.e chargé.e de mission pour coordonner le projet et effectuer le montage du dossier de candidature, l'emploi porté par INTERSTICES est en cours de recrutement. L'AG (Assemblée Générale) d'INTERSTICES a eu lieu samedi 22 janvier les différents documents légaux seront mis en ligne.

C. MOULIN souligne qu'elle n'a pas été conviée à cette AG, en tant que conseillère départementale et membre de la commission développement économique.

F. SIMIAN précise qu'elle a reçu l'invitation 48h avant la réunion. Interstices est jeune association qui n'a pas tous les mécanismes encore et ils sont peu nombreux pour le travail à effectuer.

M. EBERHARD indique qu'il l'a signalé aux membres de l'association TZCLD lors de l'AG.

P MOSSAZ demande différentes informations sur les statuts, la gouvernance, les montants, le nom du commissaire aux comptes de cette association ?

M. EBERHARD informe qu'au niveau de la Préfecture le nécessaire a été fait et les documents seront en ligne sur le site de l'association prochainement. Cette demande a été formulée auprès de P. CAMBON membre de l'association. Et si certains élus souhaitent avoir plus d'informations, un lien pourrait être réalisé avec quelques élus et l'association.

## **8 - Le point sur la Commission « Agriculture - Forêt - Gestion de l'espace ».**

A. JEUNE, Vice-président, en charge de la Commission « Agriculture -Forêt -Gestion de l'espace », rappelle les points suivants :

➤ Prédations : les attaques à répétitions détruisent des cheptels et fragilisent encore le métier difficile d'éleveur et compliquent leur situation. Ce constat est établi dans toutes les zones où le pastoralisme existe. Depuis le dernier Conseil la Présidente a écrit à l'AMF26 pour demander si l'association pouvait être le relais de ces éleveurs auprès de l'Etat et le contact privilégié avec l'Etat sur l'avancement du nouveau comptage prédation sur le territoire. L'AMF26 a répondu qu'elle avait pris en compte la demande et qu'une réflexion sera réalisée. La Présidente a soumis également la proposition d'effectuer un lien avec les autres AMF des départements alpins touchés par cette prédation.

➤ Plan Pastoral Territorial (PPT) : réunion le 8 février sur le dispositif d'aides aux éleveurs pour une période de 5 ans, sujet : les actions du PPT en cours et l'élaboration du futur PPT.

➤ Espace Naturel Sensible (ENS) de Miélandre : le conservatoire des espaces naturels nous a apporté un aide méthodologique, les études d'inventaire avec la ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et un naturaliste vont débiter. Prochaine réunion, préparation de la nouvelle composition du futur comité de gestion.

➤ Hier s'est tenue une réunion de la commission, sur le thème de la forêt. Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) est venu exposer sa méthodologie de travail sur les 3 ans à venir, dans le cadre de la convention signée avec l'Agglo de Montélimar et la CCDB.

L.GIRARD demande quelles sont les grands traits de la méthodologie du CRPF ?

A. JEUNE précise que les forêts privées représentent 95% de la forêt du territoire (environ 20 000 ha, 4000 propriétaires), elles sont très peu gérées. Un travail sera effectué en lien avec les propriétaires pour qu'ils sachent ce qui est possible d'effectuer. Il sera également demandé à chaque commune d'établir une description de ses forêts ; par la suite 4 réunions sont prévues pour engager une réflexion commune sur le territoire : regroupement de la gestion forestière à mener, défense contre les incendies de forêts, ... ?

Il y a 70 jours par an, prévus par le CRPF sur le bassin de Montélimar pendant 3 ans.

F. SIMIAN précise que le courrier « prédation » envoyé à l'AMF26 a été mis en copie aux représentants du territoire à l'AMF26 : M-A. BARBE et P. REYNAUD. La directrice de l'AMF26, C. PRIOTTO a répondu qu'elle prenait en compte ce courrier et qu'elle transmettra cette demande aux autres AMF concernées.

## **9 - Le point sur la Commission « Culture - Solidarités ».**

La Présidente excuse Y. MAGNIN, Vice-président, en charge de la Commission « Culture - Solidarités » et apporte une information sur les dossiers suivants :

- Poste de la chargée de mission « Culture - Solidarités, E. CHELEPINE : une remplaçante a été trouvée elle commencera en février avec 15 jours de tuilage pour un contrat d'un an.
- La Charte des aînés : le projet « Vieillir, quel art ! Quelle force ! Quelle richesse » est en cours, un questionnaire vous a été distribué ce jour et relayé par mail en mairie. Ce document est destiné aux habitants de 70 ans et plus intéressés de témoigner sur les savoir-faire, les passions, les envies...
- Demandes de subvention pour les associations culturelles : les dossiers continuent à arriver, ils seront étudiés lors de la prochaine commission.

Départ de M. P. MOSSAZ à 19h55.

## **10 - Le point sur la Commission « Travaux - Bâtiments ».**

T. DIDIER, Vice-président, en charge de la Commission « Travaux - Bâtiments » informe que la prochaine commission se tiendra le 15 février à 19h30 à Bourdeaux. Il fait le point sur plusieurs dossiers en cours.

➤ Les locaux de la CCDB : suite à une estimation au niveau esquisse établi par la maîtrise d'œuvre, nous avons demandé une ré-étude du projet à la baisse sauf sur certains points : la mise en place d'une chaudière bois, d'une ventilation double flux et d'une isolation extérieure en matériaux bio sourcés. Une demande d'aide complémentaire a été effectuée auprès du Département pour que la démarche d'économie d'énergie et environnementale soit maintenue.

C. MOULIN précise qu'elle en a parlé dans les services et au niveau des subventions cette demande ne correspond pas au règlement actuel : pas de subventions pour les réhabilitations de locaux administratif. Néanmoins, C. MOULIN a pris rendez-vous avec la Présidente M-P. MOUTON pour en discuter, même s'il y a peu de chance que cela aboutisse car d'autres EPCI ont demandé et cela a été refusé.

➤ Le CAEM : l'usage des locaux a été acté entre la commune de Dieulefit et la CCDB, l'équipe de maîtrise d'œuvre peut avancer sur le projet. Une réunion hier a permis de déterminer la jauge de public et le mode de fonctionnement et de sécurité de cet ERP. Conclusion le bâtiment sera séparé en fonction de ses utilisations : le CAEM et l'espace Jeunes pour la CCDB avec ses propres compteurs et système de protections incendie. Pour que cette gestion soit validée, un rendez-vous a été pris avec le prévisionniste du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) le 25 février.

Un travail doit être effectué avec la commune de Dieulefit pour préciser la répartition des coûts de la partie commune et différentes maintenances.

➤ Chantier des crèches : à Bourdeaux, le chantier se finalise les 2 extensions sont effectuées. Les travaux intérieurs s'effectueront cet été (report de l'année dernière).  
A Dieulefit, un appel d'offre est en cours pour la rénovation de la toiture et du puit de lumière. Les travaux sont prévus au printemps et pourront s'effectuer avec la crèche en activité.  
A La Bégude-de-Mazenc, le problème d'étanchéité est toujours existant. Une 1ère rencontre avec les entreprises n'a pas été concluante.

➤ Autres bâtiments : à la Ferme Saint-Pol pour le problème d'étanchéité sur un mur, les assurances décennales des entreprises doivent être sollicitées.

Maison de la Céramique : un appel d'offre a été effectué pour l'installation d'un pare-soleil au RDC.  
Office du Tourisme : un rendez-vous est pris avec notre assureur pour connaître les formalités afin de déclencher la garantie décennale pour défaut d'étanchéité de la toiture.

➤ Contrôles électriques périodiques des bâtiments : le bureau de contrôle Qualiconsult est sur le point d'achever tous les contrôles. La mise en conformité électrique des bâtiments est estimée à 4500 € hors « Le Quai » et la « Ferme Saint Pol ». Nous avons informé ce cabinet, des difficultés rencontrées avec leur agent, si certaines communes connaissent les mêmes difficultés, nous en faire part.

C. MOULIN souhaiterait obtenir les chiffrages des différents travaux effectués sur l'ensemble des bâtiments ?

T. DIDIER répond que toutes les factures ainsi que les rapports de vérifications sont à disposition des élus et qu'il peut transmettre ces données.

## **11 – Le point sur la Commission « Information - Communication ».**

F. SIMIAN excuse B. DELPAL, Vice-président, en charge de la Commission « Information - Communication ».

T. DIDIER prend la parole au nom de B. DELPAL, il indique que :

- La Commission : réunie hier, a effectué un retour sur le bulletin n°23 de la CCDB. Des décisions ont été prises et lors du prochain numéro (prévu mi-juin), un changement radical sera effectué. I. COINTAULT, membre de la commission précise que des modifications sont prévues sur les mises en pages, les constitutions d'articles, le visuel...pour être plus aéré et agréable à lire.
- Refonte du site Web de la CCDB : l'avancement s'effectue normalement, le groupe de travail rencontre chaque chargé.es de mission pour identifier ensemble l'arborescence des services. En parallèle le lien est fait avec l'agence de communication Korigan. Un premier test est prévisible pour le mois d'avril. Petit rappel, chaque commune doit transmettre sa présentation avant le 11 février.
- PanneauPocket : La parole est donnée à I. COINTAULT. Ce dispositif fonctionne en téléchargeant sur portable et/ou tablette cette application. Celui-ci donne en temps réel des informations (coupures d'eau, d'électricité, travaux sur voirie, alertes météo, évènements...). 2 formules d'abonnements sont proposées :
  - Soit la CCDB s'abonne seule (coût de 300€/an) ;
  - Soit les 21 communes s'abonnent via la CCDB et reversent leurs parts de cotisations à la CCDB (coût 2740€/an) ;La différence des 2 formules réside au niveau de l'accès des informations, si abonnement seule par la CCDB l'habitant ira rechercher l'info, si abonnement groupé l'info arrivera directement sur l'appareil de l'habitant.
- Autre information : est à disposition à la médiathèque de Bourdeaux une exposition créée par nos soins sur l'insurrection de 1851 et est utilisable par toutes les communes qui le désirent.

## **12 – Point sur le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) :**

F. SIMIAN présente la délibération et demande s'il y a des questions.

M-A BARBE estime que ce contrat semble peu adapté à notre territoire et paraît peu réalisable par l'Etat.

P. STADLER rappelle que l'Etat a imposé la signature d'un CRTE et se basera sur les actions inscrites dans le CRTE pour octroyer les aides DETR et ou DSIL.

P. BENOIT demande si un bâtiment foncier qui va être subventionné avec une destination initiale, si cette destination est modifiée par la suite est-ce que la subvention doit être redonnée aux services de l'Etat ?

F. SIMIAN ne connaît pas d'exemple où l'Etat aurait demandé un remboursement de la subvention versée suite à un changement de destination.

### **Délibération n°04/2022 : Signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec l'Etat.**

La Présidente, Fabienne SIMIAN rappelle à l'assemblée que les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique des territoires.

La Présidente, précise que seuls les EPCI sont signataires, mais que les communes peuvent proposer l'inscription d'actions si ces derniers concourent aux objectifs du CRTE et du projet de territoire. Elle rappelle que le CRTE a vocation à être évolutif et amendable. De nouvelles actions ou thématiques pourront s'inscrire dans le CRTE au fur et à mesure de leur avancement.

La Présidente, rappelle que tous les projets du territoire n'ont pas vocation à apparaître dans le CRTE. Les projets non-inscrits au CRTE pourront tout de même bénéficier de possibilités de financement de la part de l'Etat, dans le respect des règles en vigueur et des enveloppes allouées le moment venu. Les demandes de financements des projets des communes doivent être réalisées par les communes elles-mêmes. L'EPCI doit lui aussi, pour les projets qu'il porte, se charger de ses propres demandes de financements.

Le CRTE est conclu pour une période de 6 ans (2020-2026) et pourra s'articuler avec d'autres outils contractuels (Convention petite ville de demain, plan alimentaire territorial, ...), le CRTE ayant vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'Etat et les collectivités. Une convention financière annuelle sera conclue chaque année afin de flécher les financements mobilisables sur les actions matures.

La Présidente, indique qu'à l'issue du diagnostic et, du travail de concertation engagé dans le cadre de l'accompagnement proposé par la Banque des territoires qui a missionné le bureau d'études CDHU, le projet de territoire porte sur :

### **UN TERRITOIRE SOBRE ET INNOVANT FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET SOCIETAUX**

#### **1. Pérennité des ressources**

- 1.1. Sensibiliser la population, en particulier les jeunes, aux enjeux environnementaux et à la préservation des ressources
- 1.2. Réduire la consommation énergétique du territoire
- 1.3. Développer les énergies renouvelables dans le respect des paysages et de l'agriculture, et contribuer à la bonne gestion des ressources
- 1.4. Favoriser les changements de pratiques en matière de mobilités
- 1.5. Encourager une politique touristique respectueuse des ressources locales
- 1.6. Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine et les paysages
- 1.7. Sécuriser l'accès à l'eau en qualité et en quantité
- 1.8. Améliorer la défense incendie du territoire

#### **2. Dynamisme économique et résidentiel**

- 2.1. Disposer de foncier et d'immobilier pour accueillir les entreprises et les emplois
- 2.2. Conforter les filières économiques qualitatives et de niche

- 2.3. Pérenniser les activités agricoles en développant les filières courtes de proximité et en favorisant les transmissions et les installations hors cadre familial
- 2.4. Fixer et attirer les jeunes et les emplois qualifiés
- 2.5. Habiter les villes et villages

### 3. Cohésion sociale et territoriale

- 3.1. Accompagner les personnes sans emploi, vulnérables, âgées, handicapées et jeunes dans l'accès au logement, aux services, équipements, emplois et mobilités
- 3.2. Maintenir des services de qualité pour les familles, en particulier les écoles, et développer les structures intergénérationnelles et les maisons de santé
- 3.3. Améliorer les infrastructures afin de garantir l'accès au numérique au plus grand nombre
- 3.4. Maintenir et décentraliser l'offre culturelle, notamment hors saison

La Présidente donne ensuite lecture du projet de convention et invite le conseil à en délibérer.

### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:**

- **AUTORISE la Présidente à signer le CRTE du territoire de Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux avec l'Etat, ainsi que tout document y afférent.**

## **13 – Décisions de la Présidente**

**Décision 23-2021 : Signature d'un avenant avec l'entreprise « Atelier du Bâtiment » pour les travaux d'aménagement du multiaccueil Picoti Picota à Bourdeaux, concerne la réfection de la terrasse bois qui s'est dégradée de façon imprévisible et présente un danger pour les usagers et la pose d'une gouttière sur l'agrandissement du bâtiment.**

La Présidente, **CONSIDÉRANT**, les modifications à porter à l'acte d'engagement constatant des plus-values, pour le lot suivant :

- Lot 3 -Charpente « Atelier du Bâtiment »

Montant initial du marché : 46 440.83 € HT.

Justification de l'avenant n°2 : concerne la réfection de la terrasse bois qui s'est dégradé de façon imprévisible et présente un danger pour les usagers et la pose d'une gouttière sur l'agrandissement du bâtiment.

Montant de l'avenant proposé en plus-values : Réfection terrasse : 7 600.46 € HT

Fourniture et pose gouttière : 210.74 €HT

Montant du marché après avenant n°1 : 49 330.83 € HT soit une augmentation de 6.2 %

Montant du marché après avenant n°2 : 57 142 .03 € HT soit une augmentation de 23 %

La Présidente, **DÉCIDE** de signer un avenant avec l'entreprise « Atelier du Bâtiment » pour un montant de 7 811.20 € HT.

### **Décision 24-2021 : Virement de crédits n°2 (Décision budgétaire modificative n°3).**

**VU** les crédits disponibles en section de fonctionnement du Budget Général de la Communauté de Communes au compte 022 – Dépenses imprévues

**DÉCIDE** les virements de crédits comme suit :

### **VIREMENT DE CREDITS N°2 (Décision budgétaire modificative n°3**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 020.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)</b>	<b>1 020.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

D-6745 : Subventions aux personnes de droit privé	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6817 : Dotations aux prov.pour dépréciations des actifs circulants	0.00 €	20.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>0.00 €</b>	<b>20.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 020.00 €</b>	<b>1 020.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

#### **Décision 25-2021 : virement de crédits n°1 (Décision budgétaire modificative n°1)**

VU les crédits disponibles en section de fonctionnement du Budget Annexe – Déchets ménagers de la Communauté de Communes au compte 022 – Dépenses imprévues

**DÉCIDE** les virements de crédits comme suit :

#### **VIREMENT DE CREDITS N°1 (Décision budgétaire modificative n°1)**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 382.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)</b>	<b>2 382.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6815 : Dotations aux prov. Pour risques et charges d'exploitation	0.00 €	2 382.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total D 68 : Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 382.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 382.00 €</b>	<b>2 382.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

#### **Décision 26-2021 : Contrat de prêt - emprunt destiné à financer les investissements relatifs au déploiement de la fibre optique (année 2021 à 2025) sur son territoire.**

La Présidente, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 y attachées proposées par La Banque Postale, **DÉCIDE** de réaliser auprès de cet établissement, un emprunt de la somme de 1 300 000 euros destiné à financer les investissements relatifs au déploiement de la fibre optique (année 2021 à 2025) sur son territoire.

#### **Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Score Gissler : 1A  
Montant du contrat de prêt : 1 300 000,00 EUR  
Durée du contrat de prêt : 20 ans

#### **Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2042**

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 1 300 000,00 EUR  
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 25/01/2022, en une fois avec versement automatique à cette date  
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,77 %  
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours  
Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle  
Mode d'amortissement : échéances constantes  
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du

montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,07 % du montant du contrat de prêt, soit 910 €

**Décision 27-2021 : Virement de crédits n°3. (Décision budgétaire modificative n°5)**

**Considérant** qu'il convient de régulariser une erreur d'imputation budgétaire sur les rattachements 2020 entre la CCDB et les communes.

**DÉCIDE** les virements de crédits comme suit :

VIREMENT DE CREDITS N°3 (Décision budgétaire modificative n°5)

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	24 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)</b>	<b>24 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	24 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>24 000.00</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>24 000.00 €</b>	<b>24 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

**Décision 28-2021 : Virement de crédits n°1 (Décision budgétaire modificative n°1)**

**VU** les crédits disponibles en section de fonctionnement du Budget Régie de distribution de chaleur de la Communauté de Communes au compte 022 - Dépenses imprévues

**Considérant** qu'il convient de faire un virement de crédits pour alimenter le chapitre 011 - Charges à caractère général pour le procéder au paiement des factures reçues.

**DÉCIDE** les virements de crédits comme suit :

VIREMENT DE CREDITS N°1 (Décision budgétaire modificative n°1)

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6061 : Fournitures non stockables	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 500.00</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

Total FONCTIONNEMENT	1 500.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
----------------------	------------	------------	--------	--------

**Décision 01-2022 : Versement d'une participation pour 2021 à la plateforme locale : Initiative Portes de Provence.**

La Présidente, **DÉCIDE** de verser la participation à la plateforme locale : Initiative Portes de Provence d'un montant de contribution pour l'année 2021 de 8 010 € (huit mille dix euros).

## **14 – Questions et informations diverses**

La Présidente, F. SIMIAN évoque les dates des prochains conseils communautaires : le jeudi 24 mars pour les comptes administratifs et le jeudi 14 avril pour les budgets primitifs.

F. SIMIAN, rappelle que le syndicat mixte du SCoT a transmis aux mairies une demande d'identification des services et installations publiques existants sur chaque commune. Le retour de votre part est important pour effectuer un diagnostic précis.

F. SIMIAN remercie l'ensemble du personnel et des élus pour le travail effectué durant cette autre année particulière. Elle souhaite une meilleure année et une bonne santé pour cette nouvelle année 2022.

F. SIMIAN clôt et remercie l'assemblée.

**Le Conseil est clos à 20h42**